

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs d'Orsay organise le 1^{er} open rapide de Bures-sur-Yvette le 24 mai 2025 au Gymnase Chabrat, rue du Dr Collé, 91440 Bures-sur-Yvette.

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A ou B de la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2024-2025.

Le tournoi est homologué FIDE rapide.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE.

L'article A5 des parties en cadence rapide est appliqué.

Article 3 : Appariements

Les appariements se font au système suisse (à moins d'un nombre insuffisant de joueurs) assistés par le logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 4 : Cadence

La cadence utilisée est de : 15 min + 3 s/c.

Article 5 : Délai de forfait

Le délai de forfait est de 15 minutes.

Article 6 : Horaires

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif.

Pointage	8h30 – 9h15
Ronde 1	9h30
Ronde 2	10h15
Ronde 3	11h
Ronde 4	11h45
Ronde 5	13h30
Ronde 6	14h15
Ronde 7	15h
Ronde 8	15h45
Ronde 9	16h30

Remise des prix	17h45
-----------------	-------

Article 7 : Départages

Les départages utilisés sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance

Article 8 : Inscriptions

Le montant de l'inscription est de 15€ pour les adultes et de 10€ pour les U20 et les catégories inférieures. L'inscription se fait ici : <https://www.helloasso.com/associations/club-d-echecs-d-orsay-scolaire/evenements/premier-open-rapide-de-bures-sur-yvette>.

Article 9 : Prix

Un minimum de 500€ de prix sera distribué dont 150€ au premier. Les prix seront revus à la hausse en fonction du nombre de participants. La liste définitive des prix sera affichée avant la ronde 5.

Les prix ne sont pas cumulables. En cas d'égalité au nombre de points, les prix sont attribués au joueur ayant le meilleur départage.

Article 10 : Abandon de tournoi

Tous joueur désirant quitter le tournoi doit impérativement prévenir l'arbitre principal. Dans le cas contraire, un signalement sera fait à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'arbitrage.

Article 11 : Conduite des joueurs

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte sauf autorisation explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que le portable sonne, vibre ou dont l'appareil électronique est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec son portable et cela s'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : Arbitrage

L'arbitre du tournoi est Adrien Revel (AFO 2).

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.